



Ville de Thiers

- N°11 -

Envoyé en préfecture le 15/07/2025

Reçu en préfecture le 15/07/2025

Publié le 15/07/2025

S<sup>2</sup>LO

ID : 063-216304303-20250709-250709\_11-DE

DÉPARTEMENT  
DU  
Puy-de-Dôme

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

**SÉANCE DU MERCREDI 9 JUILLET 2025**

Nombre de conseillers présents : **24**

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 9 juillet à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mardi 3 juillet 2025 s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Procurations : **5**

Nombre de conseillers absents : **4**

Étaient présents :

**OBJET :**  
**Marché de travaux de sauvegarde des Forges Mondière – avenant 1 lot 2**

Stéphane RODIER, Maire ; Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DERROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Sylvain HERMAN, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Thierry BARTHÉLEMY, Christophe MANKA, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Monique DURAND-PRADAT à Michel COMBRONDE ;  
Monique MORENO à Martine MUÑOZ ;  
Michelle MAGNOL à Isabelle FUREGON ;  
Sérap ALP à Eric BOUCOURT ;  
Annie CHEVALDONNÉ à Philippe BARRAU ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;  
Betul SIMSEK ;  
Patricia BOSTMAMBRUN ;  
Pepa CAENEN ;

Secrétaire de séance :

Hélène BOUDON

**MARCHÉ DE TRAVAUX DE SAUVEGARDE DES FORGES MONDIÈRE – AVENANT 1 LOT 2**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique ;
- **Vu** la délibération n°32 du 05 novembre 2024 attribuant le lot 02 – Menuiserie/Miroiterie du marché de travaux de sauvegarde des Forges Mondière à l’entreprise MIROITERIE DAGUILLOUN ;
- **Considérant** qu’au cours de l’exécution des modifications ont été apportées au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du lot 02, que des travaux sur la toiture et les façades doivent être effectués
  - Concernant la toiture, à la demande des Architectes des Bâtiments de France (ABF), il a été décidé pour les ateliers 2 et 5 de modifier le tramage du vitrage de la toiture. Ainsi la toiture de l’atelier 2 passera d’un shed métallique de 27 vitrages et d’un entraxe de 450 millimètres (mm) à un shed de 36 vitrages et d’un entraxe de 330 mm et l’atelier 5 passera d’un shed de 21 vitrages et d’un entraxe de 450 mm à un shed de 32 vitrages et d’un entraxe de 330mm. Ces modifications entraînent un surcoût de 5 765,00 euros Hors Taxes.
  - Pour ce qui est des travaux sur les façades, ils concernent la façade sud de l’atelier 2. Il s’agit de changer en intégralité les châssis fixes en bois y compris les vitrages. Ces travaux entraînent une plus-value de 15 400,00 euros HT.

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 20 VOIX POUR, 3 VOIX CONTRE (Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU) ET 6 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Sérap ALP, Bernard DUNIAT, Farida LAID) :**

- **Approuve** l’avenant 1 au lot 02 – Menuiserie/Miroiterie du marché de travaux de sauvegarde des Forges Mondière avec l’entreprise MIROITERIE DAGUILLOUN pour un montant de 21 165,00 euros HT portant le nouveau montant du marché à 147 520,00 euros HT ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,



Hélène BOUDON

Le Maire,



Stéphane RODIER